

Conseil communal du 29 mars 2018

Interpellation citoyenne Appel du mouvement bruxellois #1bru1vote pour les élections du 26 mai 2019

M. Thomas Huddleston : Avec près de la moitié de sa population ne détenant pas la nationalité belge, Saint-Gilles est une des communes les plus cosmopolites de Belgique. Notre commune, et au-delà la Région de Bruxelles-Capitale dont elle fait partie, se trouvent confrontées à un double déficit démocratique : d'une part, le déficit de participation des résidents non belges aux élections communales, contre lequel diverses actions sont actuellement menées, et, d'autre part, le déficit de représentation, un résident saint-gillois sur deux ne disposant pas du droit de vote aux élections régionales.

Ainsi, alors que le Parlement bruxellois sera renouvelé le 26 mai 2019, nous devons souligner qu'un habitant de la Région sur trois, soit 310.000 personnes, dont 21.000 à Saint-Gilles, ne pourront y désigner leurs représentants. Ils sont exclus du processus démocratique régional et ne peuvent s'exprimer sur des questions qui affectent directement leur vie quotidienne, telles que la mobilité et les transports publics, l'urbanisme et le logement, la propreté publique, l'environnement, l'énergie, l'économie, l'emploi et les allocations familiales. C'est de plus en plus à l'échelle régionale que s'organise effectivement la vie des Bruxellois, que s'élaborent les politiques urbaines et que les décisions importantes sont prises.

Du fait de l'enchevêtrement des compétences entre les niveaux communal et régional, ce déficit de représentation pose de sérieux défis en matière de politiques locales qui affectent les habitants auxquels les autorités régionales n'ont pas de compte à rendre sur le plan électoral. Il n'est donc pas étonnant de lire ça et là que la Région de Bruxelles-Capitale souffre d'un des plus grands déficits démocratiques de l'Union européenne, la vie politique et publique privant d'un capital humain dynamique considérable. S'ils étaient mieux associés à la gouvernance régionale, les Bruxellois non belges pourraient grandement contribuer à l'essor de cette ville cosmopolite, capitale de la Belgique et de l'Union européenne. Leur étendre ce droit pourrait ainsi contribuer à une participation accrue de leur part au niveau même de la commune, ce qui à Saint-Gilles produirait des effets considérables.

Conscients des vifs débats en cours sur la réforme de la Région de Bruxelles-Capitale, la bonne gouvernance de ses institutions, il nous semble essentiel que l'ensemble des

Bruxellois soient invités autour de la table pour discuter de ces enjeux, en d'autres termes, non seulement ceux qui ont actuellement le droit de vote mais aussi tous les Bruxellois et tous les Saint-Gillois.

Ainsi considérant l'ensemble de ces éléments qui touchent tous les Saint-Gillois et directement l'institution communale, nous souhaiterions savoir si vous soutenez :

1. l'adoption par le Conseil communal de Saint-Gilles d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous les résidents de la Région de Bruxelles-Capitale pour les élections régionales en 2019 ;
2. l'adoption par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'une résolution favorable à l'extension du droit de vote à tous les résidents pour ces mêmes élections ;
3. le dépôt par le gouvernement fédéral et/ou les députés belges d'une proposition de loi à la Chambre des représentants dans les plus brefs délais.

Nous sommes convaincus qu'un tel engagement de votre part en faveur de l'attribution d'un nouveau droit à plus de la moitié des Saint-Gillois serait un signal fort qui renforcerait la légitimité démocratique de la commune auprès de ces 21.000 électeurs potentiels.

(Applaudissements)

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je vous remercie pour cette intervention qui soulève une problématique déjà évoquée en d'autres lieux. Il serait utile que les chefs de groupe se concertent en vue de déposer une motion lors du prochain conseil communal.

Pour le fond, je partage votre analyse. Je suis favorable à reproduire au niveau régional ce qui a été imaginé à l'échelon local. Mon collègue, Philippe Close, comme d'autres d'ailleurs, a déposé une proposition de résolution en ce sens au Parlement bruxellois. Vous avez vous-même souligné que les compétences régionales sont de plus en plus impliquées dans le quotidien des Bruxellois, et la dernière réforme de l'État accentue encore cette interpénétration entre les compétences et les actions communales et régionales. On oublie souvent que beaucoup de projets communaux ne sont rendus possibles que par l'intervention de la Région ou dans un cadre défini par la Région.

Je pense donc que cela a de moins en moins de sens de restreindre l'extension du droit de vote à l'échelon local alors que des décisions importantes prises au niveau régional ont un impact sur la vie locale.

À Saint-Gilles, comme dans d'autres communes, il y a une population non belge importante et, à l'instar sans doute des membres de ce Conseil, je rencontre de plus en plus de ressortissants de nationalité étrangère qui s'impliquent activement dans la vie économique, sociale et culturelle de notre commune et de notre Région.

Il serait bon que les partis trouvent un terrain d'entente pour faire évoluer cette proposition. J'ai l'impression que la plupart d'entre eux sont favorables à une extension du droit de vote mais pas toujours selon les mêmes modalités. Le débat aura lieu là où il doit avoir lieu. Il y a toujours le risque que certaines conditions soient fixées ou que des choses soient concédées en échange d'autres. Le débat doit être public. J'ai toujours peur que les propositions se neutralisent. À notre niveau, il faut que les chefs de groupe puissent se concerter pour préparer un texte pour le prochain conseil communal.

Je vous invite aussi à activer la procédure de pétition, peu usitée en Région bruxelloise. Vous devriez remplir les conditions fixées pour être entendus soit en Commission, soit en séance plénière. Je vous invite à y réfléchir car cela permettrait de porter le débat à l'échelle régionale.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen : Ecolo et Groen ont cela dans leur programme depuis des années. Nous sommes donc favorables à étendre le droit de vote aux élections régionales aux résidents non belges. Nous allons même plus loin puisque Mme Magali Plovie, M. Arnaud Pinxteren, pour Ecolo, et M. Bruno De Lille, pour Groen, ont déposé une résolution au parlement bruxellois. Elle sera débattue prochainement et on se réjouit qu'un groupe de travail soit constitué au niveau communal dans la perspective d'avoir une motion commune. J'imagine que tous les groupes adhéreront au texte de la motion.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Nous soutenons pleinement les idées défendues par les personnes qui nous interpellent ce soir. Nous acceptons bien volontiers la proposition de M. le bourgmestre de mettre en place un groupe de travail entre chefs de groupe pour déposer une résolution le mois prochain.

Au-delà de la volonté d'obtenir le droit de vote pour les étrangers aux élections régionales, il y a d'autres combats à mener, notamment celui de la participation des étrangers aux élections. Le droit de vote a été accordé aux étrangers aux élections communales en 2000 et nous tournons autour de 10% de participation. Il y a un vrai travail à faire de ce côté-là pour sensibiliser les étrangers à participer. Obtenir le droit de vote, c'est bien, c'est un geste symbolique mais la participation aux élections est plus importante encore. Pour crédibiliser le droit de vote, il faut l'exprimer. Il y a donc un travail à faire au niveau de la communauté. Il y a aussi un vrai travail à faire auprès des autorités pour que l'expression de ce droit de vote soit mieux connu par les habitants de notre commune.

Ensuite, au niveau des élections communales, il y a deux catégories d'étrangers : il y a les ressortissants de l'Union européenne et les résidents extra-communautaires. Il existe deux formes d'octroi du droit de vote. Pour les Européens, il est automatique ; pour les non-Européens, il est conditionné : cinq ans de résidence et une déclaration sur l'honneur de respecter la Constitution. Il y a un travail à faire en matière d'égalité démocratique pour que les conditions d'expression du droit de vote soient identiques entre les différents habitants d'une communauté, qu'il s'agisse de la communauté saint-gilloise ou de la communauté bruxelloise

Je souscris pleinement aux objectifs et je participerai volontiers à un groupe de travail pour trouver une résolution qui appuie votre demande mais aussi qui aille plus loin dans la manière dont les étrangers, européens ou non, puissent utiliser véritablement leur droit de vote aux élections auxquelles ils sont convoqués.

Mme Victoria de Vigneral conseillère communale – cheffe de groupe MR : Je vous remercie et vous félicite, M. Huddleston, de vous mobiliser. C'est toujours agréable de voir des citoyens se mobiliser, c'est encourageant, c'est motivant.

La question du droit de vote des étrangers européens et non européens revient régulièrement sur la table. Beaucoup de décisions régionales nous affectent en effet directement et qu'un tiers de la population bruxelloise ne soit pas représentée est un problème. Nous en avons conscience. Comme vous l'avez souligné, Saint-Gilles abrite un nombre impressionnant et croissant d'expatriés. L'extension de leur droit de vote est donc un problème qui mérite d'autant plus notre attention. Je suis moi-même, à titre personnel, particulièrement sensible à ça, puisque je suis française. J'ai bénéficié de ce droit de vote. Je

me suis inscrite directement en arrivant. Malheureusement, ils sont encore trop peu nombreux à le faire.

Comme vous l'avez entendu, nous allons constituer un groupe de travail en vue de la rédaction d'une motion. Mon groupe accueille positivement cette initiative à laquelle nous participerons activement car c'est une cause à laquelle on croit. En attendant, nous avons les élections communales d'octobre dont il faut s'inquiéter. Malheureusement les expatriés ne montrent pas de réel intérêt pour ce droit déjà acquis. J'ai relevé que, lors du dernier scrutin communal, il y avait 18% d'électeurs européens inscrits – taux en baisse par rapport aux élections de 2006 – et 14% seulement de non européens. Il y a beaucoup de travail. Je pense que vous vous occupez aussi d'encourager les inscriptions d'étrangers européens et non européens aux élections communales. Il faut espérer que des initiatives comme la vôtre et comme celles prises par la commune vont cette fois porter leurs fruits.

Mme Catherine François, conseillère communale, cheffe de groupe PS : Je ferai un petit retour historique sur le droit de vote. La gestion de la commune de Schaerbeek par le bourgmestre Roger Nols a entraîné, en 1982, un grand mouvement qui s'appelait « Objectif 82 ». Il rassemblait les syndicats, les associations et les partis de gauche. Cela eut pour conséquence l'inscription du droit de vote des étrangers – pas que des expatriés, de tous les étrangers et de tous les immigrés – dans le programme du PS.

M. Thomas Huddleston : Selon une grande enquête du Brussels-Europe Liaison Office de la Région bruxelloise, la principale raison pour laquelle les non-Belges ne s'inscrivent pas pour voter aux élections communales n'est pas le manque d'intérêt mais parce qu'ils ne reçoivent pas les bonnes informations. Par exemple, la grande majorité d'entre eux pensent qu'alors le vote devient obligatoire aussi pour les non-Belges. Or ils peuvent se désinscrire dès le lendemain des élections. Lorsqu'ils apprennent cela, ils sont très étonnés et comprennent que voter en Belgique, comme aux élections européennes, dépend de leur choix. De même, ils s'imaginent souvent qu'en votant en Belgique, ils perdent leur droit de voter dans leur pays d'origine. Dès que nous leur expliquons leur erreur, qu'il est très facile de s'inscrire et de se désinscrire, ils deviennent intéressés.

Le problème est que pour l'instant l'Agence qui donne ces informations se fait au niveau régional. Nous devons aussi travailler cela.

Je vous remercie pour votre soutien. Nous attendons votre motion avec joie.

Tous les partis ont leur projet de loi dans un tiroir. Mais il devient urgent de combler le déficit démocratique à Bruxelles.

(Applaudissements)